



République Française

Département
du Nord

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 10 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, F. TREDEZ, G.CHATEAU, E.BARBAY, P.MOUCHON, G.ODAERT, JM.CLERFAY, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir :
JM.SPETEBROODT > pouvoir à MC. FICHELE,
N. ROUBAUD > pouvoir à A. KIMOUR,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V.DUCOURAU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation d'un « espace d'animation » situé rue d'Ennetières et propose de solliciter une demande de subvention DETR - programmation 2021 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal à hauteur de 30 % :

- L'estimation du coût des travaux HT est de : 65 017.30 € HT
- Le montant de la subvention DETR sollicitée est de : 19 505.19 € soit 30%
- Autre subvention sollicitée Village et bourg 2020 : 32 508.65 soit 50%
- L'autofinancement prévu est de : 13 003.46 €

Date de convocation
Le 4 décembre 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTÉ ET AUTORISÉ**

Objet de la délibération

Demande de subvention
DETR - programmation 2021 -
Projet de rénovation d'un
« espace d'animation »

CM 2020//12-D17

- ↳ Le projet de rénovation d'un « espace d'animation » situé 4 rue d'Ennetières à Cappinghem
- ↳ La demande de subvention DETR - programmation 2021 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal
- ↳ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/12/2020